

Mise en garde : Ceci est le formulaire prescrit par la *Loi sur l'équité salariale* pour déposer une plainte de non réalisation ou une plainte de non conformité des travaux d'équité salariale.

Avant de remplir et d'expédier votre formulaire, nous vous invitons à joindre le personnel de notre Centre de relations clients qui pourra vous informer si votre situation relève bien de la Loi sur l'équité salariale et, au besoin, vous aider à formuler votre plainte.

Vous pouvez nous rejoindre du lundi au vendredi :
De partout au Québec (sans frais) **1 844 838-0808**

Sur réception du formulaire de plainte, nous confirmerons l'ouverture de votre dossier. Aucun autre document ne doit

accompagner le formulaire à cette étape-ci. Par la suite, un enquêteur ou une enquêtrice communiquera avec vous et recueillera les renseignements supplémentaires pour l'analyse de votre plainte. C'est à ce moment que vous pourrez fournir des documents supplémentaires si vous le jugez opportun.

Votre identité ne sera pas dévoilée pendant l'enquête à moins que vous n'y consentiez.

Les champs obligatoires sont identifiés par un astérisque.



1. *Vous déposez une plainte à titre de :

Syndicat



* Nom complet du syndicat

Numéro d'accréditation (si connu)

Un numéro d'accréditation se compose de deux lettres (ex. : AM), suivies de huit chiffres. Vous pouvez trouver le numéro d'accréditation de votre association dans la liste des conventions collectives en vigueur au Québec, consultable sur le site www.corail.gouv.qc.ca.

Nom de la personne de l'organisation syndicale que vous désirez mandater pour le traitement de votre plainte, le cas échéant

Nom

Prénom

La personne que vous identifiez sera celle avec laquelle l'enquêteur ou l'enquêtrice prendra contact pour le traitement de l'ensemble des étapes de votre plainte.

Téléphone

Code régional

Numéro

Poste

Courriel

1

Adresse

N° civique

Rue

Province

Code postal

Ville

Personne salariée



Nom

Prénom

Adresse

N° civique

Rue

Province

Code postal

Ville

*Téléphone

(inscrire au moins un numéro)

Code régional

Numéro

(résidence)

Code régional

Numéro

Poste

(travail)

Code régional

Numéro

(cellulaire)

1

1

1










Courriel

De quelle façon préférez-vous que nous communiquions avec vous

Téléphone résidence

Téléphone travail

Cellulaire

*Statut Êtes vous syndiqué(e) (oui ou non)? 		Nom complet du syndicat (si applicable) 	
Nom de la personne de votre syndicat à contacter en lien avec votre plainte (si applicable) : 			
Nom		Prénom	
*Téléphone	Code régional	Numéro	Poste
1			
Courriel			
Si vous ne souhaitez pas que votre organisation syndicale vous représente dans le cadre du traitement de votre plainte, écrivez non dans le champ suivant: 		Vous pouvez utiliser le modèle de mandat proposé par la CNESST si vous souhaitez qu'une autre personne, une entreprise ou une firme vous représente dans le traitement de votre plainte.	
Emploi(s) occupé(s) dans la période visée par la plainte: 			
Cet ou ces emplois peuvent être différents de votre emploi actuel. 			
Catégorie d'emplois (si connue) ▶ 		Une catégorie d'emplois se compose d'un ou de plusieurs emplois semblables qui ont été regroupés lors des travaux d'équité salariale. Les emplois regroupés doivent avoir plusieurs points communs : ils doivent exiger des qualifications semblables, comporter des fonctions et des responsabilités semblables et offrir un accès à une même rémunération.	
2. Informations sur l'entreprise visée par la plainte			
*Nom complet de l'entreprise 			
Adresse	N° civique	Rue	Province
	Code postal	Ville	
*Téléphone	Code régional	Numéro	Poste
1			
Nom de la personne à contacter :			
Nom		Prénom	
Fonction de cette personne			
Courriel de cette personne			
3. Motif de la plainte			
*Pour quel motif portez-vous plainte? 			
Je porte plainte parce que des travaux d'équité salariale n'ont pas été réalisés dans mon entreprise.			
Quel type de travaux d'équité salariale est visé par votre plainte?			
Exercice initial		Cochez la case « Exercice initial » si votre plainte porte sur les premiers travaux qui auraient dû être réalisés dans l'entreprise pour atteindre l'équité salariale. Cochez la case « Évaluation du maintien » si votre plainte porte sur des travaux qui auraient dû être réalisés après l'exercice initial pour maintenir l'équité salariale. Une évaluation du maintien doit avoir lieu tous les cinq ans.	
Évaluation du maintien			
Je ne sais pas			

Présentez toute autre information que vous jugez pertinente, si nécessaire. Veuillez noter que les motifs de la plainte pourront être précisés et reçus dans le cadre de l'enquête. (1 page maximum)



Je porte plainte parce que les travaux d'équité salariale réalisés dans mon entreprise n'ont pas été réalisés correctement.

De quel type de travaux d'équité salariale s'agit-il ?

Les travaux sont réalisés lorsque leurs résultats sont rendus accessibles aux personnes salariées par un affichage. Cet affichage peut être fait de différentes façons (ex. : document affiché dans la salle du personnel ou publication dans le site intranet de l'entreprise), pourvu que toutes les personnes salariées puissent facilement le consulter.

- Exercice initial
- Évaluation du maintien
- Je ne sais pas



Cochez la case « Exercice initial » si votre plainte porte sur les premiers travaux qui auraient dû être réalisés dans l'entreprise pour atteindre l'équité salariale.

Cochez la case « Évaluation du maintien » si votre plainte porte sur des travaux qui auraient dû être réalisés après l'exercice initial pour maintenir l'équité salariale. Une évaluation du maintien doit avoir lieu tous les cinq ans.

Date de l'affichage des résultats des travaux visés par la plainte (si connue)

Inscrivez la date à laquelle l'affichage des résultats des travaux a débuté si vous la connaissez. Il s'agit du premier jour de cet affichage, qui doit durer 60 jours. Cette date doit être inscrite dans l'affichage.

Pour en savoir plus

 Sur quel ou quels aspects des travaux d'équité salariale porte votre plainte? Vous pouvez cocher plus d'une case ou n'en cocher aucune et expliquer la situation à l'endroit prévu. Pour plus d'information sur les motifs de plainte, consultez **la page suivante**.

Identification des catégories d'emplois

Cochez cette case si vous croyez que les emplois qui ont été regroupés en catégories n'exigent pas des qualifications, des fonctions et des responsabilités semblables, ou s'ils n'offrent pas une même rémunération.

Pour en savoir plus

Détermination de la prédominance sexuelle des catégories d'emplois

Cochez cette case si vous croyez que la prédominance sexuelle (féminine, masculine ou neutre) d'une ou de **plusieurs catégories d'emplois n'a pas été correctement déterminée**.

Pour en savoir plus

Évaluation des catégories d'emplois

Cochez cette case si vous croyez que l'évaluation d'une ou de plusieurs catégorie(s) d'emplois n'a pas été faite correctement. Par exemple si :

- l'évaluation n'a pas tenu compte des qualifications, des responsabilités, des efforts ou des conditions de travail;
- l'évaluation a négligé certaines exigences des emplois féminins de l'entreprise.

Pour en savoir plus

Estimation des écarts et calcul des ajustements salariaux ou de la somme forfaitaire

Cochez cette case si vous pensez que les écarts salariaux entre les emplois féminins et les emplois masculins n'ont pas été calculés correctement. Par exemple :

- si les emplois féminins n'ont pas été comparés aux emplois masculins de même valeur.

Pour en savoir plus

Affichage des résultats

Cochez cette case si vous pensez que les résultats affichés ne contiennent pas toutes les informations obligatoires.

Pour en savoir plus

Versement des ajustements salariaux ou de la somme forfaitaire

Cochez cette case si vous pensez que les ajustements salariaux qui vous étaient dus n'ont pas tous été versés.

Pour en savoir plus

Processus de consultation

Cochez cette case si vous pensez que le processus de consultation prévu par la Loi n'a pas été correctement effectué.

Ce processus doit être mis en place par les employeurs qui réalisent seuls le maintien de l'équité salariale et :

- qui ont réalisé l'exercice initial en comité

ou

- qui ont un syndicat présent dans l'entreprise.

3. Motif de la plainte (suite)

Autre(s) situation(s)

Décrivez toute autre situation concernant les travaux d'équité salariale visés par votre plainte dans laquelle la *Loi sur l'équité salariale* n'aurait pas été respectée. Veuillez noter que les motifs de la plainte pourront être précisés et reçus dans le cadre de l'enquête. (1 page maximum)

**4. Déclaration**

Je déclare que les renseignements mentionnés dans ce formulaire sont vrais à ma connaissance et je demande à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail d'intervenir.

Pour soumettre votre formulaire de demande à la CNESST, enregistrez-le sur votre poste de travail afin de pouvoir utiliser le bouton « Envoyer ».

Vous pouvez aussi nous le faire parvenir par courriel à plainte.es@cnesst.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :



Direction des enquêtes et de la médiation
Vice-présidence à l'équité salariale
CNESST
C.P. 19350, Succ Terminus
Québec (Québec) G1K 0J4

ENVOYER